

COMMUNE DE MAGLAND



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2016-2018

*Collectivité territoriale porteur du projet : Mairie de Magland
Nom du correspondant : ALBERTOLI Julien
Fonction : responsable du Service Animation-Jeunesse
Coordonnées :
1021 rue Nationale 74300 Magland
Tél. : 07 76 71 89 33
e-mail : animateur@magland.fr*

Introduction

Une politique éducative forte traduit au sein de la commune depuis 1998, socle du futur PEDT

Le Projet Educatif Territorial est avant tout une démarche à l'initiative de la commune et c'est la raison pour laquelle il semblait judicieux de préciser l'engagement de la commune en direction de l'Enfance et de la Jeunesse.

Depuis plus de 17 ans, la Ville de Magland s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Cette réflexion a été conduite dès le milieu des années 90, notamment avec le concept d'aménagement des rythmes périscolaires et extrascolaires des temps de l'enfant, et poursuivie ensuite au début des années 2000, avec l'arrivée des premiers dispositifs et contrats éducatifs (mise en place d'un CEJ).

Cette démarche communale forme le socle sur lequel la commune peut aujourd'hui s'appuyer. Le concept était né d'une volonté politique visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'Enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Il a servi à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants.

Avec le temps, nous avons en effet constaté la multiplication et la superposition des dispositifs et leur manque de coordination. Le besoin d'une mise en cohérence s'est donc révélée afin de fédérer les acteurs et rendre lisibles les différentes actions éducatives existantes.

Toutefois, tout ce qui relevait du champ scolaire entraine peu dans le choix politique mis en place. Or, articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes.

La Commune de Magland a évolué aujourd'hui, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la Politique éducative conduite à l'échelle de la Commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs du service enfance jeunesse et du centre de loisirs, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce Projet Educatif Territorial partenarial.

Sommaire

1. Présentation du territoire et diagnostic <i>année scolaire 2014-2015</i>	P 5
Présentation du territoire	P6
Présentation des services existants	P 12
Les atouts et contraintes du territoire	P 16
2. Organisation de la consultation et présentation du comité de pilotage	P 18
Les étapes de la concertation	P 19
La composition du comité de pilotage	P 20
Le fonctionnement du comité	P 21
Zoom sur le lien avec l'école	P 22
La concertation des familles	P 23
La concertation du milieu associatif	P 28
3. Le PEDT, un projet global à l'échelle de la commune : axe de progression	P 29
4. Mise en œuvre du PEDT sur la commune : présentations des différents services	P 31
Présentation de la journée-type	P 32
Présentation des différents services éducatifs périscolaires	P 34
Modalités d'inscription	P 42
Présentation des différents services éducatifs extrascolaire 3-11 ans	P 44
Présentation des différents services éducatifs extrascolaire 11-17 ans	P 46
5. Mise en œuvre du PEDT sur la commune : axes de développement, objectifs et plan d'actions	P 48
6. Modalités d'évaluation (document annexe)	
Annexes	

1^{ère} partie :

PRESENTATION DU TERRITOIRE

ET

DIAGNOSTIC établi sur l'année 2014-2015

Présentation du territoire

1. Description de la commune :

La commune de Magland est située, dans la Région Rhône Alpes, au centre du département de Haute Savoie (légèrement au SE), dans le Faucigny et dans la partie la plus étroite de la vallée de l'Arve (46 000 habitants), à 5 kilomètres en amont de Cluses. Magland est intégré dans la Communauté de Communes *Cluses, Arve et Montagne* avec les communes d'Araches-La Frasse, Cluses, Le Reposoir, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy sur Cluses, Saint-Sigismond, Scionziez et Thyez. La commune compte la plus grande superficie du canton avec 3907 hectares et son altitude se situe entre 500 mètres (Chef-Lieu) et 2600 mètres (au Petit Colonné). A ce sujet, la commune possède plusieurs hameaux très dispersés :

- Dans la vallée, il existe le Chef-Lieu sur la route nationale, le quartier du Val d'Arve, un quartier populaire, le quartier du Clos de l'île, un autre quartier populaire qui fait partie du hameau de Gravin, un quartier historique de la commune. En se rapprochant du Chef-lieu, nous avons le hameau de la Tour Noire et un peu après, Chamonix-Mottet.
- En direction de Sallanches, il y a le hameau de Bellegarde et ceux d'Oëx et Lutz, à la lisière de la montagne pour le premier et en hauteur pour le second.
- Après Cluses, nous avons le hameau de Balme, sur la route de Flaine.
- Magland continue de dessiner son territoire dans la montagne avec les Hameaux du Coteau : les Villards, les Meuniers, la Vulpillière, les Reys, les Perrets, la Moranche, les Ranziers, Montferrond, Le Combat, et Saxel.

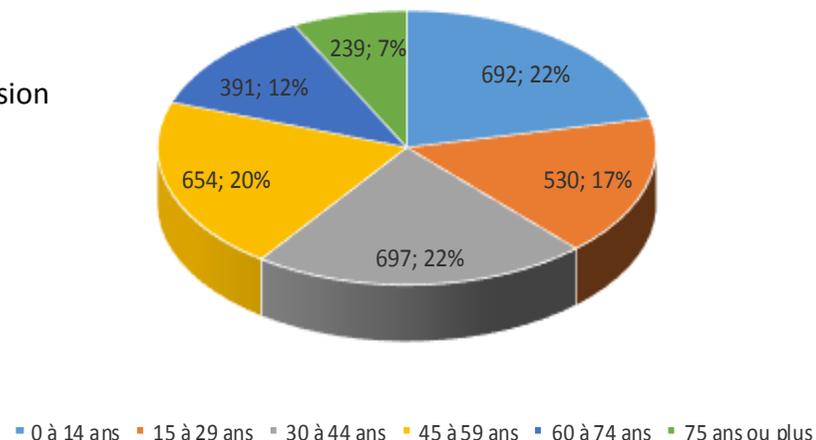
Magland est desservie par la voie ferrée Paris – St Gervais, la RN 205 et l'autoroute A 40. Auparavant la commune disposait de 3 gares, seule la gare du Chef-Lieu est en activité.

Le décolletage est l'activité industrielle principale. Le tourisme n'est pas très développé dans « la partie basse » de la commune, mais Magland peut s'enorgueillir d'être propriétaire d'une partie de la station de sports d'hiver de Flaine (9000 lits), station phare du Grand Massif. Flaine met également tout en œuvre pour accueillir les touristes l'été (escalade, randonnée,...).

2. Quelques chiffres démographiques et socio-économiques

- Au dernier recensement, la commune compte 3252 habitants soit une progression de 10,4 % entre 2009 et 2012 ;
- La tranche d'âge 0 - 14 ans représente 22% de la population ;
- Sur 1 233 ménages, 574 ont au moins un enfant ce qui représente 46,5% des ménages dont 104 familles monoparentales (8,4 %) ;
- Sur l'ensemble des ménages, la catégorie socio-professionnelle « active » la plus représentée sont les ouvriers (36 %).

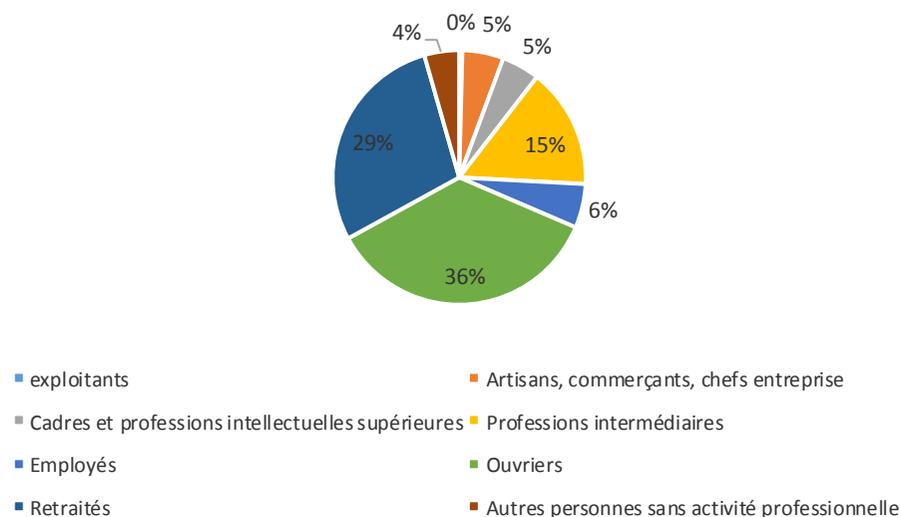
répartition de la population par tranche d'âge



Quel est l'intérêt de présenter la commune ?

- Prendre en compte l'environnement montagnard de la commune dans le choix des activités;
- Mettre en avant la part de la population concernée par les services dédiés à l'Enfance et à la Jeunesse (25%) ;
- Prendre en compte l'éclatement de la commune dans l'organisation des services proposés (transport, horaires)
- Proposer une tarification adaptée aux ressources des familles.

catégories socio-professionnelles



3. La dynamique associative sur la commune : un appui important pour la mise en place des activités périscolaires

Vie associative

La commune dispose d'un tissu associatif fort puisque l'on recense plus d'une vingtaine d'associations dont certaines impliquées dans les activités périscolaires déjà organisées par la commune, avant la réforme.

Quelques exemples d'associations sportives : football, tennis, judo, karaté, pétanque, pêche, ski.

L'Office Municipal des Sports regroupe l'ensemble des associations sportives de la commune de manière à dynamiser des actions collectives sur l'année (foulées maglancharde, ...). Il propose également une offre d'activités autour de la danse et de la gymnastique avec un nouveau créneau baby gym ouvert à la rentrée 2015-2016, pour palier à une absence d'activité pour les « tout-petits ».

Il existe également l'Office Municipal d'Animation qui a pour but de coordonner les différentes manifestations sur la commune, et notamment la fête patronale de la Saint-Maurice.

Enfin, la Maison des Jeunes et de la Culture propose différentes sections dans le domaine culturel (couture, chiffres et des lettres, Arts plastiques,...) mais touche essentiellement des Seniors. Le Service Animation Jeunesse s'appuie sur cette structure pour mettre en place des rencontres intergénérationnelles.

L'école de musique

L'équipe pédagogique propose différents enseignements en fonction de l'âge des participants :

- Un éveil musical pour les enfants, à partir de 6 ans
- Une formation musicale parmi 17 instruments enseignés dont les plus connus : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, batterie, xylophone, violon, piano, guitare.

Dès la rentrée 2014/20105, l'école de musique s'est impliquée dans la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires en proposant un cycle annuel de chant et découverte d'instruments. Due en partie à ces animations, le directeur de l'école de musique enregistre une augmentation du nombre d'inscrits : il y a environ 90 enfants inscrits dont 20 nouveaux et on estime à la moitié le nombre de jeunes nouveaux due à la mise en place de la musique sur les TAP.

La Bibliothèque

Chaque classe d'élémentaire est accueillie au sein de la bibliothèque municipale, une fois par mois, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants et la responsable de la bibliothèque municipale. La commune finance l'intégralité de ces interventions. Elle y voit un intérêt fort : ces interventions touchent l'ensemble des enfants de la commune, sans participation financière des familles ; elles contribuent à leur épanouissement, leur ouverture d'esprit et à la lutte contre l'échec scolaire, par la découverte de la lecture.

Au cours de ces séances, chaque classe d'élémentaire a la possibilité d'emprunter des livres de la bibliothèque. Les enseignants décident ensuite si les livres seront choisis individuellement par chaque élève qui pourra les rapporter à la maison ou si les ouvrages resteront en classe. Des animations spécifiques sont organisées à chaque accueil : raconte-tapis, kamishibaïs, découverte d'un auteur ou illustrateur, d'un thème, d'un conte, jeux et ateliers thématiques (poésie, expressions de la langue française l'an passé par exemple).

Les classes de maternelle ne se rendent pas à la bibliothèque, c'est la bibliothécaire qui vient à l'école. Comme aux enfants d'élémentaire, elle propose des animations diverses, adaptées au niveau des écoliers.

La bibliothèque participe également aux manifestations locales (fête de Noël, fête patronale) en proposant des lectures, ateliers (créatifs, d'écriture) ou des spectacles (conteuse professionnelle pour Noël cette année).

La bibliothèque propose des animations en semaine pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans (lectures et ateliers créatifs de saison...), ainsi que des animations ponctuelles le week-end tout au long de l'année (jeux, concours-photos et dessins, intervenants extérieurs).

Dans le cadre des TAP 2014/2015, la responsable a également animé un atelier « création de livres » tous les jours, sur les 2 groupes scolaires d'élémentaire. Pour information, la bibliothèque compte 212 adhérents de moins de 18 ans et dispose d'un ordinateur avec une connexion Internet.

Info biblio' : Au-delà du PEDT...

...car la tranche d'âge 0-3 ans n'est pas intégrée.

***0-3 ans : Chaque dernier lundi du mois à 10h15, animations découverte du livre/lecture en partenariat avec la PMI-PS du secteur de Cluses (dont dépend Magland)**

***0-3 ans : Chaque dernier jeudi du mois à 10h15, animations découverte du livre/lecture à destination des enfants et de leurs parents ou assistantes maternelles**

4. Ecoles existantes et répartition des élèves

La commune compte 361 élèves, répartis sur 3 établissements scolaires :

- L'école maternelle du Val d'Arve : 138 élèves
- Le groupe scolaire de Gravin : 97 élèves
- Le groupe scolaire du Chef-Lieu : 127 élèves

Concernant les collégiens, ils sont au nombre de 156 répartis sur 3 établissements et 2 communes extérieures :

A Cluses :

- Collège public Geneviève Anthonioz De Gaulle : 82 élèves
- Collège privé Saint Jean De Bosco : 11 élèves

A Sallanches

- Collège privé Saint Joseph : 54 élèves
- Collège public du Verney : 9 élèves

5. Le transport scolaire

Il est assuré par la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagne.

Pour les écoles primaires

Il dessert les hameaux à partir de 8h, le matin et l'après-midi à partir de 15h45, du lundi au vendredi (mercredi, à 11h30). Au plus tard, les enfants sont à leur domicile à 16h10.

Pour les collégiens et lycéens

Pour la direction de Cluses

Il dessert les hameaux à partir de 7h, le matin et l'après-midi, le bus vient récupérer les jeunes à 17h15 au collège, du lundi au vendredi (mercredi exclu). Au plus tard, les jeunes sont à leur domicile à 17h45.

Pour la direction de Sallanches

Il y a une correspondance à prendre à la gare, à 7h15 et les jeunes sont de retour sur Magland à 17h30 ou 18h30.

Ces informations sont à prendre en compte dans l'organisation d'activités périscolaires pour les adolescents.

Les services existants : une offre déjà conforme avec l'esprit de la réforme

1. L'organisation des services et présentation des dispositifs contractuels existants (basée sur l'année scolaire 2014/2015)

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Magland s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire de Magland offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âge.

Les services dédiés à l'Enfance sont assurés par la commune, excepté l'accueil de loisirs 3-11 ans, qui est géré par le CCAS.

Les services dédiés à la Jeunesse et l'accompagnement scolaire sont assurés par la commune, via le service Animation Jeunesse. Ils s'adressent aux jeunes de 11 à 17 ans. La commune est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse et récemment, d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Dans un souci de cohérence et de continuité éducative, l'objectif à court terme est de fusionner les services pour créer un ensemble porté par la commune.

2. Les services dédiés à l'Enfance – année scolaire 2014/2015

2.1 Le temps périscolaire

	Gestionnaire	Horaire	Lieu	Tarif
L'accueil du matin	Commune	6h30-8h20	A la maternelle Au groupe scolaire de Gravin pour les élémentaires. Une navette prend les élèves de Chef-Lieu pour les amener à l'école.	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 6 tranches
La pause méridienne	Commune	11h30-13h30	A la maternelle Au groupe scolaire de Gravin A l'EHPAD, pour les élèves du Chef-Lieu (5 min à pied)	Tarif unique
Les différents services proposés après 15h45				
Les Temps d'Activités Périscolaires	Commune	15h45-16h30	Dans chaque école, à l'école de musique, au gymnase	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 6 tranches
L'accompagnement scolaire	Commune, via le Service Animation Jeunesse	15h45-17h	Le mardi, au groupe scolaire de Gravin Le jeudi, au groupe scolaire du Chef-Lieu	Gratuit
Activité Pédagogique Complémentaire	Education Nationale	Variable en fonction de l'école	Dans chaque école	Gratuit
Cours de langue turque	Education Nationale		Au groupe scolaire du Chef-Lieu	Gratuit
« les activités périscolaires »	Commune, via le Service Animation Jeunesse	16h30-18h	Infrastructures sportives (gymnase, tennis), école de musique, étang	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 6 tranches

2.2 Le temps extrascolaire

	Gestionnaire	Horaire	Lieu	Tarif
L'accueil de loisirs du mercredi	CCAS	11h30-18h30	A la maternelle pour les 3-6 ans Au groupe scolaire de Gravin pour les 7-11 ans.	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 6 tranches
L'accueil de loisirs aux vacances scolaires	CCAS	Du lundi au vendredi 6h30-18h30	Au groupe scolaire de Gravin	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 6 tranches

3. Les services dédiés à la Jeunesse – Année scolaire 2014/2015

	Gestionnaire	Horaire	Lieu	Tarif
TEMPS PERISCOLAIRE				
L'accompagnement scolaire	Commune, via le Service Animation Jeunesse	Tous les jeudis, de 18h à 19h	Local situé sur le secteur du Val d'Arve	Gratuit
TEMPS EXTRASCOLAIRE				
L'accueil de loisirs du mercredi et samedi	Commune, via le Service Animation Jeunesse	14h-18h (en journée, le samedi si sortie)	A l'ancienne école de Gravin	Samedi : Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 6 tranches Mercredi : accueil libre - gratuit
L'accueil de loisirs aux vacances scolaires	Commune, via le Service Animation Jeunesse	10h-18h	A l'ancienne école de Gravin	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 6 tranches
Les séjours et mini-séjours	Commune, via le Service Animation Jeunesse	Mini – séjours aux petites vacances et séjours aux vacances d'été	Mini séjours : Région Rhône Alpes Séjours : en France	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 6 tranches

Aparté sur l'implication de la commune sur les actions menées dans le cadre scolaire

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : personnel administratif, agents d'entretien, ATSEM
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité dans chaque école.
- L'achat de fournitures scolaires: papeterie, livres scolaires, littérature

Par ailleurs, la commune apporte un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les biais suivants :

- L'organisation d'une classe découverte de 3 à 5 jours pour les écoles élémentaires en alternance une année sur deux. L'objectif pour la commune est que chaque enfant puisse bénéficier d'un assez long séjour, en classe découverte, au moins une fois dans sa scolarité ;
- La piscine pour nageurs et non nageurs et pour certaines classes élémentaires et la Grande Section de Maternelle ;
- La commune participe également au financement des sorties « ski de fond » dans chaque groupe scolaire élémentaire ;
- L'organisation d'une sortie à la journée pour les classes qui ne sont pas parties en classe découverte en fonction du projet porté par les enseignants.
- La mise à disposition de tous les équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants.
- Chaque année, la commune offre un spectacle pour Noël aux enfants de chaque école, et une collation est offerte à cette occasion (la commune offre à chaque élève un livre choisi par les enseignants à Noël), matériel pour travaux manuels...

Par ailleurs, la commune met à disposition un agent du Service Animation Jeunesse pour participer au dispositif organisé par le collège Geneviève Anthonioz De Gaulle intitulé « RE6 » (Réussir son Entrée en 6^{ème}). Le RE6 peut être considéré comme un « stage d'intégration » de 3 jours, fin août, pour les nouveaux élèves de 6^{ème}. L'animateur s'inscrit dans la démarche en proposant un atelier coopératif permettant aux élèves de faire davantage connaissance. La commune assure également le transport des élèves qui sont intéressés par le dispositif.

Les atouts et contraintes du territoire (et des dispositifs) :

1. Les atouts du territoire:

Pour mettre en œuvre les activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. C'est ainsi que **la commune dispose de plusieurs espaces éducatifs, regroupés dans chaque structure scolaire ou proche de celle-ci.**

Cet espace est composé de :

- l'école maternelle avec ses salles, sa cour aménagée et son restaurant scolaire.
- le groupe scolaire de Gravin avec ses salles d'activités, le petit gymnase, le restaurant scolaire, l'accueil du matin et du soir.
- Le groupe scolaire du Chef-lieu avec sa salle polyvalente, le dojo, la salle des fêtes, la bibliothèque, et de l'école de musique à proximité. La restauration scolaire se trouve actuellement à quelques pas de l'école, dans la salle de restauration de l'EHPAD. Les enfants accompagnés des animatrices s'y rendent par une zone piétonne. Par ailleurs, il est également possible d'emprunter le sentier pédagogique du bois Crédo, situé juste derrière la Mairie.

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire. L'ensemble des dispositifs déjà mis en œuvre au sein de l'espace éducatif de Magland, tels qu'ils fonctionnent depuis de nombreuses années, est déjà en pleine cohérence avec la réforme des rythmes scolaires. Ces espaces éducatifs ainsi que les activités qu'ils accueillent aujourd'hui sur les différents temps de l'enfant, avant la réforme des rythmes scolaires, constituent un atout important. Il s'agit donc du socle du projet éducatif territorial.

Par ailleurs, la **commune est labellisée « commune touristique »** et **s'est inscrit dans un Contrat de Plan avec la Région et l'Etat pour la création d'une liaison téléportée entre le Chef-Lieu de Magland et la station de Flaine, à horizon 2020**. Ce dispositif permettra de se rendre plus facilement sur la station pour pratiquer des activités en toute saison (ski, VTT,...) notamment pour les accueils de loisirs extrascolaires (enfants et adolescents).

2. Les contraintes du territoire

Le transport scolaire est un élément à prendre en compte dans la proposition de l'offre éducative après 15h45. En effet, le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a contraint la fin de l'école à 15h45. La Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagne, gestionnaire du transport scolaire sur un ensemble de 10 communes, a calqué son fonctionnement sur cet horaire de fin de classe.

La superposition des dispositifs périscolaires doit nous amener à apporter une meilleure cohérence de l'offre éducative.

L'exemple le plus flagrant se situe au niveau de « l'après 15h45 » où il est proposé une offre éducative à des horaires différents, des conditions d'accès différentes et des modalités d'inscription différentes.

L'absence d'accueil du matin et du soir sur le Groupe scolaire du Chef-Lieu limite le temps d'activités éducatifs pour les enfants qui doivent prendre le bus pour se rendre à l'autre école, qui centralise l'accueil du matin et du soir entraînant, par la même occasion, une contrainte pour les parents.

2^{ème} partie :

ORGANISATION DE LA CONSULTATION
ET COMITE DE PILOTAGE

Les étapes de la concertation

1. Rencontre avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Haute-Savoie : fin décembre 2014-début janvier 2015

Cette rencontre a permis à la commune d'informer l'Etat de sa volonté de mettre en place le PEDT et à l'Etat, de nous informer sur la démarche à suivre et de nous présenter les avantages du dispositif.

2. Rencontre avec la Caisse d'Allocation Familiale : mai 2015

Cette réunion a permis de :

- Informer la CAF sur la mise en place d'un PEDT sur la commune pour la rentrée scolaire 2015-2016
- Informer la CAF sur la volonté de fusionner le service Enfance, géré par le CCAS et le service Jeunesse, géré par la commune et de ce fait, fusionner les 2 CEJ, à court/moyen terme.
- Présenter le dispositif d'accompagnement scolaire pour le contractualiser dès la rentrée 2015-2016

3. Réunion avec les membres de la commission enfance et jeunesse : mai-juin 2016, en présence des adjoints délégués aux affaires scolaires, à l'Enfance, du conseiller municipal délégué à la Jeunesse, de la Directrice Générale des Services, la coordinatrice des activités périscolaires et du responsable du Service Animation Jeunesse.

Cette réunion a permis de :

- Présenter les différents échanges établis en vue de la mise en place du PEDT
- Valider la diffusion d'un questionnaire à destination des parents et des associations
- Valider la composition du comité de pilotage pour le PEDT

4. Diffusion d'un questionnaire à destination des parents (enfants et adolescents) et des associations (voir annexes)

Le questionnaire à destination des parents est décliné en 3 parties :

- Le temps libre de l'enfant : que fait votre enfant les mercredis, weekend et vacances ? Est-il inscrit dans une association ?
- Etude de satisfaction sur les différents services mis en place par la commune pour les 3-11 ans
- Les objectifs éducatifs prioritaires : 5 objectifs décrits à classer avec la possibilité d'ajouter un objectif non cité.

5. Mise en place du Comité de pilotage : septembre-octobre 2015

Le comité de pilotage

1. Composition du comité :

Les institutionnels :

- Un représentant de l'Inspection Education Nationale
- Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Un représentant de la Caisse d'Allocation Familiale

Les élus, représentant la collectivité organisatrice :

- Mme Fernande Auvernay – adjointe, déléguée à l'Enfance - référente du dispositif
- Mme Chantal Blanez, adjointe aux affaires scolaires
- M. Thierry Toulze, conseil municipal délégué à la Jeunesse

Les établissements scolaires :

- Directrice de l'école élémentaire du Chef-Lieu : Mme Géraldine Legendre
- Directrice de l'école élémentaire de Gravin : Mme Anne-Laure Rossi
- Directrice de l'école maternelle : Mme Annie Barré

Représentants des parents d'élèves :

- 1 délégué de parent d'élèves de l'école élémentaire du Chef-Lieu
- 1 délégué de parent d'élèves de l'école élémentaire de Gravin
- 1 délégué de parent d'élèves de l'école maternelle

Représentants du milieu associatif :

- Sylvie Roger, Présidente de la Maison des Jeunes et de la Culture
- Jean-Michel Perrolaz, Président du club de pétanque
- Jeanne Vauthay, présidente de l'Office Municipal d'Animation

Agents de la collectivité :

- Mme Patricia Ceccato, Directrice Générale des Services
- Mme Valérie Socquet, coordinatrice du Temps d'Activités Périscolaires
- Mme Catherine Vulpillère, directrice de l'accueil de loisirs 6-11 ans
- M. Julien Albertoli, responsable du service animation-jeunesse 11-17 ans
- Mme Justine Mahaut De Salvatore, responsable de la bibliothèque
- M. Philippe Babaz, responsable de l'école de musique

2. Le rôle du comité :

- Définir des objectifs/thématiques éducatifs prioritaires et les critères d'évaluation associés
- Définir un plan d'actions pour atteindre ces objectifs
- Assurer le suivi du plan d'actions
- Apporter une réflexion approfondie sur une thématique spécifique : la place du repos, la place de la famille, l'autonomie de l'enfant, l'enfant et le sport, l'enfant et la culture, l'enfant et ses déplacements, l'information et la formation des animateurs/parents/enseignants, les activités pour les 3-6 ans, les systèmes de garde, la place du jeu, éducation à la citoyenneté, l'accessibilité du service (personnes handicapées, PAI, tarifs), l'éducation à la citoyenneté, l'ouverture vers l'extérieur (travail en partenariat),...

3. Le fonctionnement du comité :

Des réunions permettant d'assurer le suivi des actions seront mises en place 3 à 4 fois par an.

La 1^{ère} réunion du comité est une réunion d'information qui a eu pour objectif de :

- Présenter les membres du comité et donner les raisons de leur présence au sein du groupe ;
- Présenter le dispositif (contenu et objectifs) ;
- Présenter le rôle du comité de pilotage ;
- Définir un langage commun en redonnant la signification de certains termes techniques (extrascolaire/périscolaire, Contrat Enfance Jeunesse, projet éducatif/projet pédagogique) ;
- Présenter la journée-type de l'enfant sur la situation actuelle.

Pour la réunion suivante, nous avons fonctionné par « table ronde » sur 3 thématiques qui ont été choisies pour leur lien étroit avec le temps périscolaire et le temps scolaire : l'accompagnement scolaire, la pause méridienne, et le temps d'activités périscolaires.

Sur chaque table ronde, il a été proposé de relever les aspects positifs et à améliorer d'une thématique, sur une durée d'environ 15 à 20 min, avant de changer de sujet. L'ensemble du comité s'est donc penché sur chaque thème.

A la fin de l'heure, une restitution et un échange s'est créé afin de débattre sur les idées.

La définition des objectifs et du plan d'actions qui découlent de ces échanges seront décrites dans un autre chapitre du document.

Le PEDT est avant tout un outil pour favoriser et améliorer le lien entre l'école et le périscolaire afin d'apporter une meilleure cohérence des dispositifs éducatifs. Nous l'évoquons dans le document de façon éparse et nous tenions à rappeler l'ensemble des liens envisagés à travers différentes actions :

- Au niveau de l'accompagnement scolaire, dans la mise en place du dispositif et dans le suivi ;
- La création d'un accueil périscolaire à l'école du Chef-Lieu doit nous amener à réfléchir sur un règlement commun et sur un réaménagement de l'espace ;
- L'intégration du référent périscolaire au sein du Conseil d'Ecole ;
- Participation du référent périscolaire à la réunion de rentrée ;
- Et l'aménagement de l'espace autour de l'école maternelle ;

Par ailleurs, la phase de concertation dans laquelle nous avons défini les objectifs et le plan d'actions a été menée notamment avec les directrices d'école et nous avons eu également la présence de Mme L'Inspectrice de Circonscription ainsi qu'un Conseiller pédagogique sur certaines réunions du Comité.

De plus, la concertation s'est appuyée sur les objectifs éducatifs traduits dans les projets d'école notamment sur l'autonomie de l'enfant, la découverte d'activités culturelles, sportives et artistiques, l'incitation à la curiosité, et sur le langage (étoffer le vocabulaire, vaincre la timidité en apportant des supports pédagogiques permettant d'améliorer la confiance en soi). Certains axes éducatifs seront repris dans le PEDT et seront décrits dans la 5^{ème} partie du document.

La commune envisage le projet éducatif territorial comme un document évolutif qui peut être enrichi par d'autres actions coordonnées par les différents acteurs éducatifs locaux, et qui seront présentés aux partenaires institutionnels.

La concertation des familles...par le biais d'un questionnaire

Comme cité précédemment, un questionnaire a été diffusé dans le but de connaître les activités des enfants sur leur temps libre, connaître les objectifs éducatifs prioritaires des parents et d'avoir un avis sur les services proposées sur l'année scolaire 2014-2015. Ce questionnaire sera annexé au document.

Le questionnaire a été diffusé dans les écoles élémentaires, maternelle et au Service Animation Jeunesse pour les 11-17 ans.

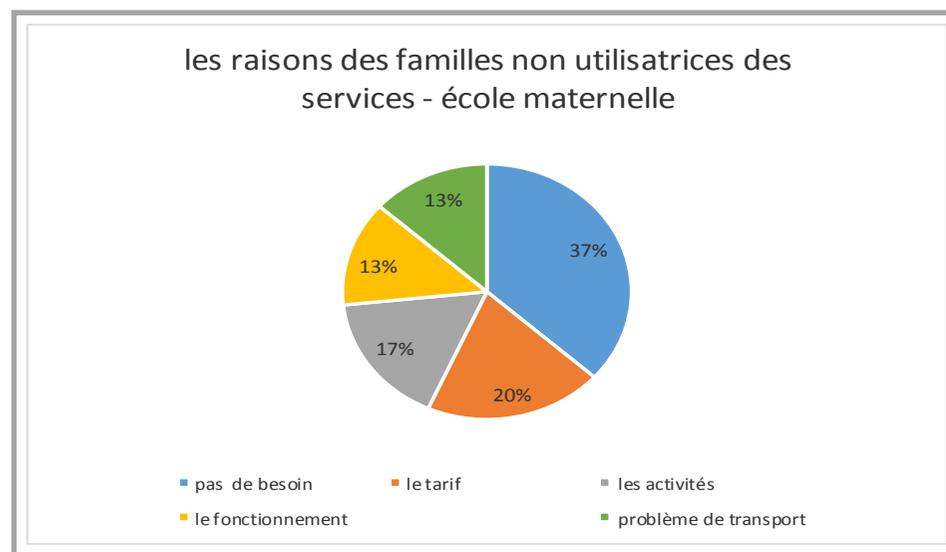
La synthèse du dépouillement de chaque école sera jointe en annexe.

Les principales tendances qui ressortent du questionnaire sont les suivantes :

A la maternelle :

57 retours soit 39% des enfants scolarisés.

17 retours de questionnaire concernant des **familles non utilisatrices des services** et qui ont évoqué les raisons suivantes :



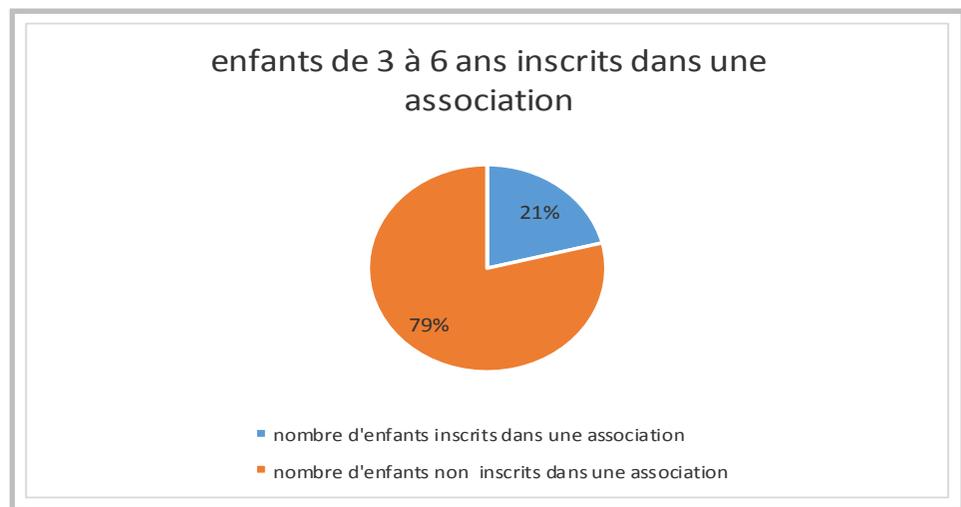
Concernant l'avis des familles sur les services proposés pour les 3-6 ans, il est ressorti les éléments suivants :

Points positifs	Points à améliorer
Le fonctionnement de l'accueil du matin et du soir ; Les activités proposées et l'accueil des parents/enfants à l'accueil de loisirs pour les 3-6 ans ;	Concernant les TAP, les avis sont partagés (voire négatifs) sur les horaires et les modalités d'inscription ; Concernant l'accueil de loisirs 3/12 ans, les avis sont partagés concernant les tarifs et les modalités d'inscription.

Concernant les remarques et les propositions émises, on relève les éléments suivants :

- Le manque de communication
- Le manque de flexibilité
- L'inscription par Internet
- Fusionner les TAP sur une ou 2 demi-journées
- TAP trop court

Concernant la vie associative, il y a peu d'enfants inscrits peut être due à une offre trop faible (à confirmer). Pour information, les enfants inscrits dans une association commencent leur activité à partir de 17h, en semaine ou le samedi

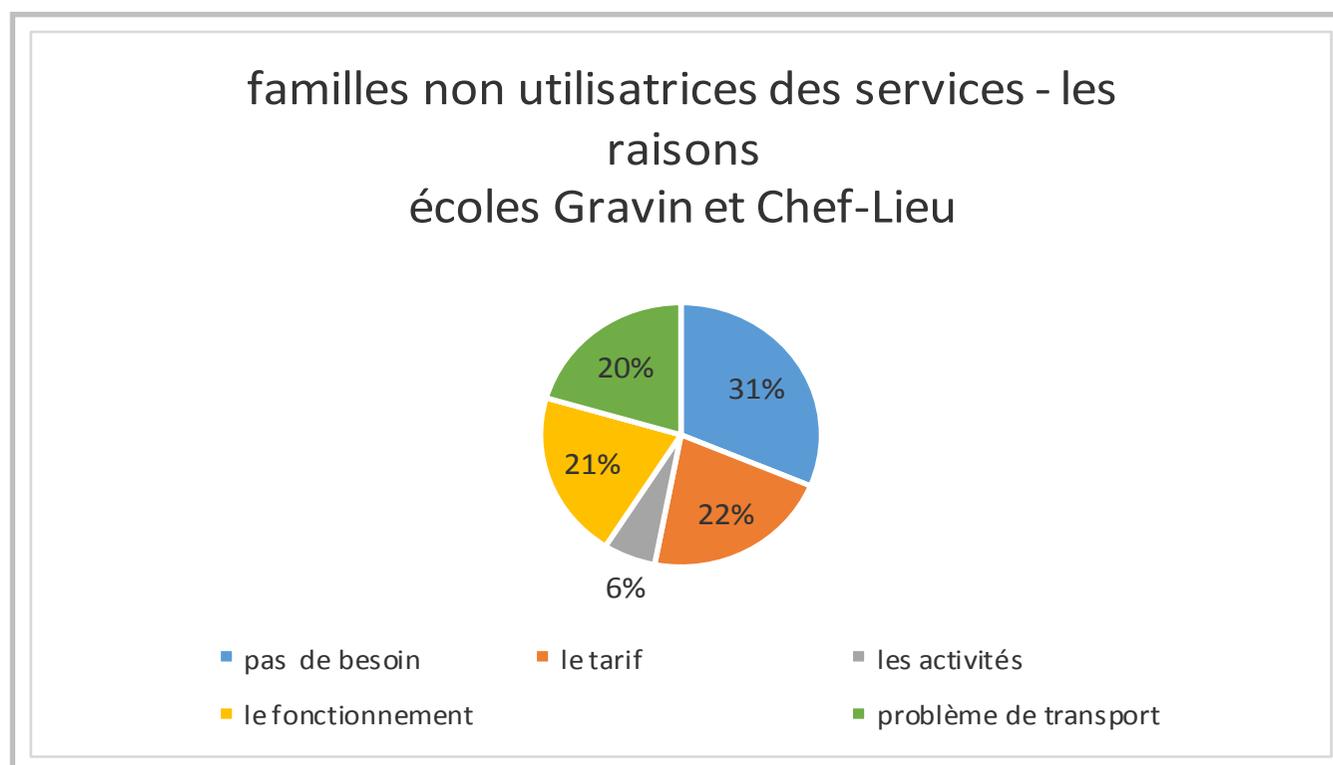


Concernant les objectifs éducatifs, l'autonomie et le respect sont les valeurs auxquelles les familles ont répondu comme étant une priorité.

Les écoles élémentaires :

91 retours soit 42% des enfants scolarisés.

42 retours de questionnaires concernant des **familles non utilisatrices des services** et qui ont évoqué les raisons suivantes :



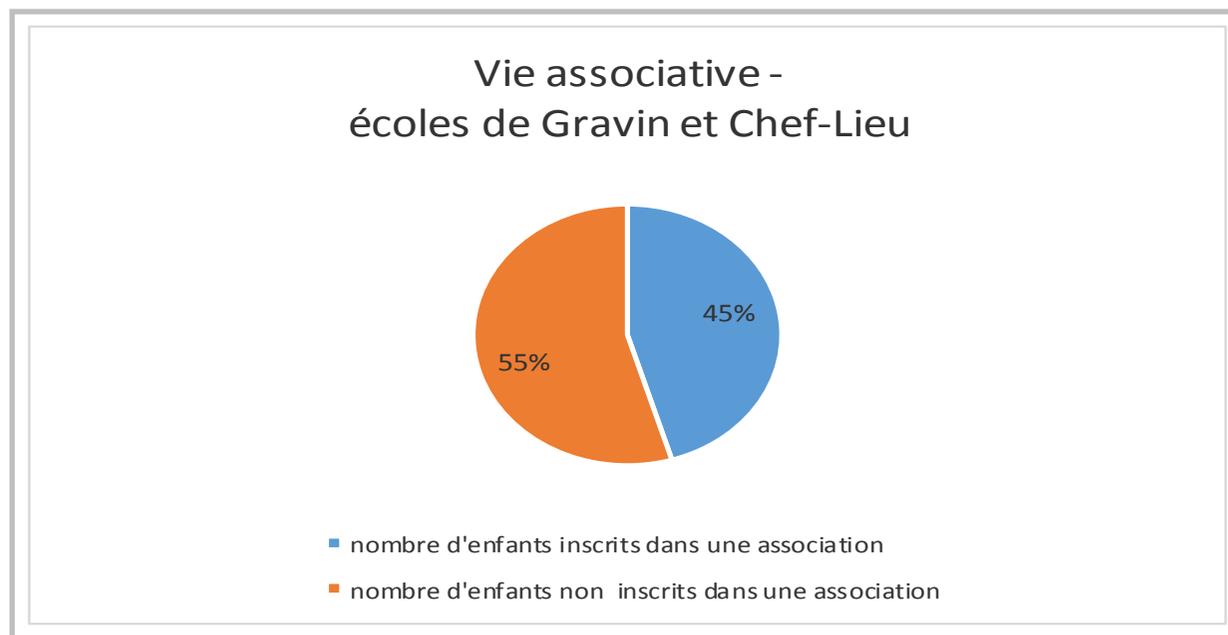
Concernant l'avis des familles sur les services proposés pour les 6-12 ans, il est ressorti les éléments suivants :

Points positifs	Points à améliorer
<p>Le fonctionnement de l'accueil du matin et du soir ;</p> <p>Concernant l'accueil de loisirs 6-12 ans, les horaires et l'accueil des parents de loisirs est satisfaisant</p> <p>Concernant les activités périscolaires (16h30 à 18h), les horaires semblent convenir.</p>	<p>Concernant les TAP, les avis sont partagés sur les horaires, les activités et les modalités d'inscription ;</p> <p>Concernant les activités périscolaires (16h30 à 18h), les avis sont partagés sur les activités et les modalités d'inscription ;</p> <p>Concernant l'accueil de loisirs 6/12 ans, les avis sont partagés sur les activités, l'accueil des enfants, les tarifs et les modalités d'inscription.</p>

Concernant les remarques et les propositions émises, on relève les éléments suivants :

- Faire ses devoirs pendant l'accueil du soir
- Manque de communication
- Manque de flexibilité dans les modalités d'inscription
- Regrouper les TAP sur une ou 2 demi-journées
- Créer un accueil au groupe scolaire du Chef-Lieu

Concernant la vie associative, on note que les enfants commencent leur activité à partir de 17h30-18h, en semaine ou le samedi, excepté les enfants inscrits à l'école de musique qui commence dès 15h45.



Concernant les objectifs éducatifs, les actions visant à favoriser l'autonomie de l'enfant, le vivre ensemble et le respect sont les valeurs auxquelles les familles ont répondu comme étant une priorité.

Le service animation jeunesse :

9 retours sur 20 inscriptions. Il y a eu très peu de questionnaires diffusés et de retours dus principalement à la dispersion des élèves sur 4 établissements scolaires dans les communes voisines, Magland ne disposant pas d'établissement scolaire dans le secondaire.

Concernant l'avis des familles sur le service, il y a eu très peu de réponse sur cette partie du questionnaire (5). Les parents semblent globalement satisfaits du service. Cependant, certaines familles souhaitent un changement des modalités d'inscription et des horaires.

Concernant les objectifs éducatifs, les actions visant à favoriser l'autonomie de l'enfant, le vivre ensemble et le respect sont les valeurs auxquelles les familles ont répondu comme étant une priorité.

Pour que l'étude soit significative, il serait intéressant de créer un outil pour recenser les besoins des jeunes sur la commune en s'appuyant éventuellement sur les collèges.

La concertation des associations

Un questionnaire a été diffusé auprès des associations sportives et culturelles afin de connaître leur activité dans le but de ne pas proposer un service à la population sur les mêmes créneaux horaires du milieu associatif. Nous avons également proposé aux associations de faire découvrir leur activité par le biais des activités périscolaires et extrascolaires. Enfin, comme les familles, on leur a demandé de se prononcer sur les objectifs éducatifs.

6 associations ont retourné le document permettant ainsi de recenser les éléments suivants :

- 5 associations sont prêtes à proposer leur activité dans le cadre des activités périscolaires ou extrascolaires : l'athlétisme, le tennis (qui participe depuis plusieurs années aux activités périscolaires), le karaté, le football, la MJC est prête à s'investir pour proposer une activité « chiffres et des lettres » et du loisir créatif.
- Leur activité démarre au plus tôt à 17h, en semaine, rarement le weekend sauf le football.
- Concernant les objectifs éducatifs, les actions visant à faire découvrir une activité et ou à favoriser le respect sont les valeurs auxquelles les associations ont répondu comme étant une priorité.

3^{ème} partie :

Axe de progression depuis la rentrée 2015-2016

LE PEDT, UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Au-delà des changements horaires prévus par la réforme au niveau du temps scolaire, le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT a cherché à adapter le projet de la "place de l'enfant", tel qu'il existait, aux nouvelles prérogatives de la réforme des rythmes scolaires. L'objectif recherché était de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant. L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Au cœur de la réflexion, il a ainsi fallu faire des choix d'activités et d'interventions, en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- les temps familiaux,
- les temps scolaires
- l'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

Il paraissait également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur. La commune a décrit cette option comme étant « une activité libre ».

Le champ d'application du projet

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Magland. La commune comptabilise de la manière suivante :

- 372 enfants âgés de 3 à 11 ans
- environ 276 adolescents de 11 à 17 ans (156 collégiens + les lycéens)

Périodes et horaires concernés

Les temps retenus pour les actions du Projet éducatif territorial, dans la continuité du projet local existant, est le temps scolaire (en partie), périscolaire et extrascolaire. Etant donné les nouveaux horaires scolaires, les périodes de la semaine concernées par le projet éducatif territorial sont les suivantes : Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 6h30 à 18h30 et le mercredi et samedi après-midi (pour les adolescents) ; sont inclus également, la période des vacances scolaires, pour les accueils de loisirs 3-11 ans et 11- 17 ans.

Durée du PEDT

Comme indiqué ci-dessus, le PEDT sera donc valable trois ans à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 et se terminera donc à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

Un gestionnaire unique pour une meilleure cohérence des dispositifs éducatifs

Afin de garantir une réponse cohérente et coordonnée de l'offre éducative, la commune souhaite être l'unique gestionnaire et créer un service dédié à l'Enfance et à la Jeunesse au 1^{er} janvier 2016.

4^{ème} partie :

MISE EN ŒUVRE DU PEDT
SUR LA COMMUNE

PRESENTATION DETAILLEE DES SERVICES

La journée-type de l'enfant, en période scolaire

6h30-8h20 (8h15, pour la maternelle*)

Accueil du matin

Pour les élémentaires, 8h20-8h30 (Gravin) et 8h15-8h30(Chef-Lieu) / pour la maternelle, 8h15-8h35

Accueil des élèves par les enseignants

8h30-11h30

Classe

11h30-13h20

Pause méridienne – 11h30/12h15 : accueil périscolaire méridien*

Pour les élémentaires, 13h20-13h30 / pour les maternelles, de 13h15 à 13h35

Accueil des élèves par les enseignants

Pour les élémentaires, 13h30-15h45 /pour les maternelles, de 13h25 à 15h40

Classe

15h45- 16h45 [pour les écoles primaires](#)

Temps d'activités périscolaires – accompagnement à la scolarité (1fois/semaine dans chaque école)

Certaines activités se termineront à 17h45 pour des raisons pratiques d'organisation (notamment la pêche et le tennis qui nécessitent un déplacement sur site)

15h45 – 16h30 [pour les élèves de maternelles](#)

Temps d'activités périscolaires

Un écart de 15 minutes a été mis en place entre la fin des TAP maternelle et les primaires afin de permettre aux parents de pouvoir se déplacer sur les deux écoles pour les familles ayant un enfant à l'école élémentaire et un autre à la maternelle.

Pour les élémentaires, de 16h45 à 18h30 / pour les maternelles, de 16h30 à 18h30

Accueil du soir

Un document annexe sera introduit dans le PEDT pour mieux identifier le cheminement de l'enfant sur chaque école.

*Dans le but de permettre aux parents de se déplacer sur les 2 écoles pour la famille ayant un enfant à l'école maternelle et un autre à l'élémentaire

ZOOM SUR...

*L'accueil périscolaire de la pause méridienne

La commune a mis en place un service gratuit d'accueil des enfants de 11h30 à 12h15 pour permettre aux parents qui travaillent de récupérer leur enfant pour déjeuner au domicile familial.

Présentation de chaque temps d'accueil

L'accueil du matin

Objectif recherché

Accueillir les enfants avant le temps scolaire pour répondre aux horaires professionnelles des parents tout en respectant le rythme de l'enfant, ses besoins, ses envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

Description du contenu

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 8h20 (8h15, pour la maternelle). Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. **Un petit-déjeuner est proposé gracieusement par la commune pour les enfants qui arrivent tôt permettant ainsi de respecter davantage le rythme de l'enfant avec cette transition en douceur, certains enfants n'ayant pas déjeuné.**

Effectifs et encadrement

Pour les élémentaires, on compte entre 10 et 15 enfants présents chaque matin et une vingtaine, pour les maternelles. Un animateur diplômé est présent la 1^{ère} heure et un second arrive à 7h30.

Horaires et lieu

L'enfant est accueilli entre 6h30 et 8h20 (8h15, à la maternelle) **dans chaque école. En effet, depuis la rentrée 2015-2016, un accueil a été mis en place au groupe scolaire du Chef-Lieu, répondant ainsi à une demande des parents. Ce service permet également d'éviter un transport des enfants sur le groupe scolaire de Gravin, offrant ainsi du temps d'activité supplémentaire aux enfants scolarisés au Chef-Lieu.**

La pause méridienne

Objectifs recherchés

La volonté est de faire de la pause méridienne, un temps d'éducation à part entière où pour les plus petits (maternelle) on visera l'autonomie : manger tout seul, proprement et sur l'apprentissage de l'utilisation du couteau. Pour les élémentaires, on cherchera à les responsabiliser en leur attribuant des tâches (chef de table, mise en place et nettoyage de la table,...)

Un objectif transversal peut être défini comme étant la découverte des saveurs, en demandant aux enfants de goûter chaque aliment.

La pause méridienne est aussi un temps de repos qu'il faut respecter afin que l'enfant puisse être concentré sur le temps scolaire de l'après-midi.

Description du contenu

Pour les enfants de la maternelle et ceux du groupe scolaire du Chef-Lieu, 2 services sont mis en place afin de répondre à la demande, contrairement au groupe scolaire de Gravin qui dispose d'un seul service.

Le temps méridien est découpé en 2 :

- Un temps « d'activité de détente » permettant à l'enfant de pratiquer une activité à leur demande (jeux collectifs dans la cour, coin lecture ou dessins) permettant à l'enfant de se ressourcer après la classe.
- Un temps de repas d'environ 45 minutes.

Soucieuse de proposer une alimentation saine, la commune a opté pour une prestation plus élevée pour introduire, dans chaque menu journalier, un élément « bio ». Par ailleurs, la commune permet aux familles de respecter le régime alimentaire des enfants (allergies) permettant ainsi l'accès au service au plus grand nombre.

Les repas sont affichés à l'entrée de chaque école afin que les parents et les enfants puissent prendre connaissance des menus ainsi que sur le site internet de l'école maternelle.

Information concernant la maternelle : suite à la réforme des rythmes scolaires, les élèves de « petite section » mangent au 1^{er} service afin de pouvoir bénéficier d'une sieste dès 13h leur permettant d'avoir un temps d'apprentissage plus long l'après-midi. Cela permet également à l'enfant d'avoir plus de temps de repos car les enfants doivent dorénavant se lever tous les matins.

Horaires et lieu

La pause méridienne se déroule entre 11h30 et 13h30, dans chaque école exceptée au groupe scolaire du Chef-Lieu où les enfants se déplacent à l'EHPAD, situé à 5 min à pied, sur un trajet sécurisé (sans passage piétons).

Le déplacement a un désavantage car il rend difficile de respecter l'horaire de début de cours l'après-midi mais à l'avantage de proposer des rencontres intergénérationnelles à l'EHPAD. En effet, un repas partagé avec les Seniors est programmé le dernier vendredi, avant chaque période de vacances scolaires.

Effectifs et encadrement :

Il y a 196 familles concernées par la restauration scolaire.

En moyenne, il y a à chaque repas environ 60 enfants à la maternelle, 45 enfants au groupe scolaire de Gravin et 60 enfants au groupe scolaire du Chef-Lieu.

L'encadrement est assuré par une équipe de 7 à 8 personnes pour l'ensemble des sites.

Un service supplémentaire proposé aux familles depuis la rentrée 2015-2016

Pour les parents qui travaillent jusqu'à midi, il est possible de récupérer leur enfant jusqu'à 12h15. Ce service est gratuit, il est demandé aux parents de s'inscrire à l'année ou au mois. Toute modification peut être apportée 48h en amont.

Les différents services proposés à partir de 15h45

Le Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Objectifs recherchés :

- Permettre à l'enfant de s'épanouir en lui faisant découvrir ou redécouvrir une activité sportive, artistique et culturelle ;
- Travailler en partenariat avec les structures locales (bibliothèque, école de musique, associations) et les écoles pour proposer une offre d'activités ;
- Respecter le rythme de l'enfant en proposant à l'enfant un « temps d'activité » non cadré ;
- Rendre l'enfant, acteur de son temps libre, en lui laissant le choix entre plusieurs activités (en élémentaire)

Description du contenu :

En élémentaire

Un programme est proposé sur chaque école où l'enfant choisi une activité entre 2 propositions (exemple : sports collectifs, danse, jeux de relais, loisirs créatifs, théâtre, pêche...). Il s'agit là d' « **activités de découverte** ».

Nous nous appuyons également sur le tissu associatif local très riche pour proposer des activités que l'enfant intéressé puisse réinvestir cette activité dans le cadre privé ; le but étant de lui faire découvrir les activités qu'il peut pratiquer sur la commune (exemple : tennis, karaté, football, musique,...).

Une 3^{ème} option est proposée pour les enfants qui ne souhaitent pas s'inscrire dans une activité précise. Il s'agit de proposer un temps calme où l'enfant se ressource après la classe et de mettre à leur disposition jeux de société, livres, ballons dans la cour,... On peut définir cette option d' « **activité libre, de détente** ».

Un programme est diffusé à l'avance auprès des familles afin qu'elles prennent connaissance des activités. Le programme est proposé par cycle qui correspond à la période « entre chaque vacance scolaire ».

En maternelle

Une activité par soir est programmée, encadrée par une enseignante ou un animateur : musique, arts plastiques, initiation aux langues étrangères,... Des jeux de société, jouets, livres, et ballons sont également mis à disposition des enfants afin qu'ils puissent se ressourcer après la classe.

Effectifs et encadrement

Il y a environ une trentaine d'enfants sur chaque école élémentaire et soixante, sur la maternelle et une équipe de 11 personnes pour l'encadrement de l'ensemble des enfants. Des enseignements et des ATSEM sont également mobilisés et nous essayons d'avoir une activité « associative » par cycle avec son encadrant pour les élémentaires.

Les lieux de pratiques

La commune souhaite donner la priorité aux activités périscolaires sur l'ensemble des infrastructures qu'elles disposent, de 15h45 à 17h: salle des fêtes, salle de danse, dojo, petit gymnase, l'accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans, les locaux de l'ancienne école de Gravin (local adolescents) et favoriser l'accès à l'école de musique et la bibliothèque ponctuellement. Certaines activités ont lieu dans l'école, avec l'accord de la directrice.

Cette organisation est nouvelle et elle est donc à l'essai. Les rencontres du comité permettront de faire des ajustements sur la période du PEDT.

ZOOM SUR...L'extension de la maternelle.

Pour satisfaire les besoins en restauration scolaire, la commune a investi dans la construction d'une extension de l'école maternelle. Le bâtiment est en cours de réalisation et doit être achevé en juin 2016. En raison des contraintes du PPRI, une zone de confinement a été aménagée à l'étage pouvant servir par la suite de lieu d'activité, dans le cadre strict de certaines activités liée uniquement à l'école. En parallèle, une réflexion est menée sur l'aménagement de l'espace aux abords de l'école pour créer des espaces de discussion (installation de bancs), proposer une aire de jeux pour les enfants, sécuriser le stationnement et le cheminement piétons pour se rendre à l'école. Cette réflexion est menée avec les enseignants, l'équipe pédagogique et les jeunes sur l'aménagement de l'agospacespace (city-stade).

L'accompagnement scolaire

Pour améliorer la réussite scolaire de l'enfant, la commune met en place un accompagnement scolaire, « le coup de pouce » gratuitement pour les élèves de l'école élémentaire.

Objectifs recherchés :

- Apporter un soutien méthodologique aux enfants ;
- Travailler en partenariat avec la commune, les écoles et les parents ;
- Accompagner les parents dans les devoirs ;
- Créer une entraide où les élèves plus grands peuvent aider les plus jeunes
- Apprendre par le jeu
- Donner la possibilité aux plus timides de pouvoir s'exprimer (jeu sur la confiance en soi et aux autres)

Description du contenu :

Les étapes de l'inscription :

Etape 1 :

Le public visé est orienté par l'équipe enseignante (directeur et instituteur) : le coordinateur du dispositif a pris contact avec la directrice de chaque établissement pour présenter le CLAS, qui effectue le relais auprès des enseignants pour diriger des enfants qui auraient besoin d'un « coup de pouce ». Il s'agit là d'une proposition, les parents volontaires inscrivent leur(s) enfant(s).

A ce sujet, nous tentons de repérer les jeunes qui ne sont pas inscrits aux APC ou au TAP pour ne pas créer une incohérence ; mais bien souvent, nous avons remarqué que les enfants en difficulté ne sont inscrits aux TAP.

Etape 2 :

Un courrier est transmis aux familles expliquant l'objectif et le déroulement de la séance ainsi qu'une fiche de renseignements et une autorisation parentale.

Etape 3 :

Un rendez-vous est pris avec chaque parent au moment de l'inscription (15-20 min) pour repréciser le fonctionnement et l'objet du CLAS. Nous faisons (via un questionnaire) un diagnostic sur les devoirs à la maison.

Déroulement d'une séance :

15h45-16h : goûter et discussion (sur la journée, le weekend, l'actualité...).

Il s'agit d'un temps d'échange pour créer du lien avec l'enfant et montrer que l'on porte de l'intérêt à ce qu'ils font sur leur temps libre.

16h-16h20 : coup de pouce (devoirs et méthodologie).

16h20-16h45 : jeux d'expression, coopératifs ou lecture commune.

Horaires et lieu :

Tous les mardis, de 15h45 à 16h45, à l'ancienne école de Gravin (accueil de loisirs adolescents), pour les élèves de Gravin.

Tous les jeudis, de 15h45 à 16h45, à la bibliothèque de l'école du Chef-Lieu, pour les élèves du Chef-Lieu.

Effectif et encadrement :

Il y a un animateur pour 8 élèves.

L'accueil du soir

Objectif recherché

Accueillir les enfants après le temps scolaire pour répondre aux horaires professionnelles des parents tout en respectant le rythme de l'enfant.

Description du contenu

Un goûter (inclus dans le tarif) est mis en place permettant ainsi de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant. **Ce goûter comprend 3 composants permettant de respecter l'équilibre alimentaire de l'enfant : un produit laitier, un fruit et des céréales.**

L'accueil du soir est assimilé à un temps calme où l'on met à disposition des enfants : jeux de société, livres, ballons dans la cour,...

Le départ des enfants est échelonné à partir de 16h30, à la maternelle et 16h45, pour les élèves de l'élémentaire.

Effectifs et encadrement

On compte entre 10 et 15 enfants présents chaque soir. Deux animateurs sont présents sur chaque école élémentaire. Sur l'école maternelle, il y a une vingtaine d'enfants concernés, encadré par 2 à 3 animateurs diplômés

Horaires et lieu

L'accueil du soir est organisé dans chaque école, de 16h30 (maternelle)/ 16h45 (élémentaire) à 18h30.

Les modalités d'inscription pour les services périscolaires suivants : accueil périscolaire (matin et soir), TAP, pause méridienne

La commune a procédé à différents changements afin notamment de répondre aux différentes remarques émises par les familles sur le questionnaire :

- **Un assouplissement des inscriptions au TAP : auparavant, l'enfant devait s'inscrire au trimestre et pour la semaine. A présent, il est possible d'inscrire son enfant sur une ou plusieurs journées, sur des cycles plus courts allant de vacances à vacances. Cela permet aux enfants de pouvoir être davantage disponible pour s'inscrire dans une association (exemple : école de musique).**
- **La mise en place du prélèvement automatique.**
- **La présence de l'équipe d'animation au moment des inscriptions pour donner une information générale sur le fonctionnement auprès des parents.**
- **Simplification des quotients familiaux en diminuant le nombre de tranches, passant de 6 à 4 tranches :**

Tranche 1 : 0 à 750

Tranche 2 : 751 à 1 200

Tranche 3 : 1201 à 2 000

Tranche 4 : 2000 et +

Le dossier d'inscription est identique à chaque service et comprend : une fiche de renseignements, le règlement intérieur signé, la fiche sanitaire, une copie du quotient familial et une copie d'assurance scolaire.

Les accueils du matin et du soir ou accueil périscolaire

3 modes d'inscription possibles :

- Une inscription annuelle : il s'agit d'inscrire son enfant de façon régulière, de 1 à 4 jours par semaine, sur l'année.
- Une inscription mensuelle
- Une inscription occasionnelle (en prévenant la veille)

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et le règlement peut s'effectuer soit par prélèvement automatique, soit au Trésor Public, après réception de la facture au domicile familial.

La pause méridienne

3 modes d'inscription :

- Une inscription annuelle : Il s'agit d'inscrire son enfant de façon régulière, de 1 à 5 jours par semaine, sur l'année.
- Une inscription mensuelle
- Une inscription occasionnelle (en prévenant la veille)

Un tarif unique est mis en place avec la possibilité de régler soit par prélèvement automatique, soit au Trésor Public, dès réception de la facture au domicile.

Le temps d'activités périscolaires (TAP)

L'inscription au TAP s'effectue durant les permanences, 2 semaines avant chaque période de vacances scolaires.

Un enfant s'inscrit par cycle, de vacances à vacances soit 5 périodes sur l'ensemble de l'année scolaire.

Les familles peuvent inscrire leur enfant tous les soirs de la semaine ou choisir certains jours de la semaine.

Un tarif est appliqué au quotient familial. **Le tarif est calculé sur la base du tarif de l'accueil périscolaire divisé par deux afin de faciliter l'accès au TAP.**

Organisation des accueils de loisirs sur le temps extrascolaire et le mercredi

L'accueil de loisirs 3-11 ans

Objectifs prioritaires recherchés :

- Apprendre à vivre en collectivité ;
- Favoriser l'autonomie de l'enfant ;
- Favoriser la créativité ;
- Respecter le rythme de l'enfant ;
- Faire découvrir ou redécouvrir des activités sportives, culturelles, artistiques.

Descriptif du contenu :

Le matin, les parents ont la possibilité de déposer leur enfant entre 6h30 et 9h. Un **petit déjeuner est fourni pour les enfants arrivant avant 8h, permettant comme pour l'accueil périscolaire du matin, une transition en douceur.**

Un temps d'activité est proposé par tranche d'âge : enfants de 3 à 5 ans et enfants de 6 à 11 ans, avec parfois des temps d'animation commun (exemple : les sorties).

La pause méridienne commence à 11h30 et s'organise de la même façon que sur le temps scolaire. Après le repas, les enfants de 3 à 5 ans ont la possibilité de faire une sieste et les autres enfants sont pris en charge sur un « temps calme », moins cadré avec la possibilité de jouer dans la cour, lire ou jouer aux jeux de société.

Les activités reprennent entre 14h et 16h, il s'en suit un goûter jusqu'à 16h30.

En fin d'après-midi, un retour au calme est mis en place où les enfants, comme après le repas, sont libres de choisir leur activité entre : jeux dans la cour, jeux de société, dessins,...

Effectif et encadrement

Il y a entre 35 et 45 familles concernées, pendant les petites vacances, encadré par 4 animateurs et une directrice.

Il y a environ 85 familles concernées, pendant les vacances d'été. Les enfants sont encadrés par 9 animateurs et une directrice.

Il y a entre 10 et 20 familles concernées les mercredis, encadré par 1 ou 2 animateur et une directrice.

Horaires et lieu :

A l'accueil de loisirs de Gravin, dans l'enceinte de l'école. L'accueil de loisirs bénéficie également du petit gymnase du groupe scolaire (partagé avec l'accueil de loisirs adolescents).

Du lundi au vendredi, de 6h30 à 18h30, pendant les vacances scolaires (fermeture annuelle les 3 premières semaines d'août) et le mercredi après-midi, de 11h30 à 18h30, en période scolaire.

Modalités d'inscription

Les inscriptions ont lieu 2 à 3 semaines avant chaque période de vacances scolaires à l'accueil de loisirs de Gravin.

Il existe 2 possibilités d'inscription:

- Soit 4 jours/semaine avec ou sans repas ;
- Soit 5 jours/semaine avec ou sans repas.
-

Pour le mercredi, il est possible de choisir entre 3 formules:

- Repas du midi et mercredi après-midi
- Uniquement le mercredi après-midi
- Uniquement le repas du midi

Le tarif appliqué est établi en fonction du quotient familial et le règlement s'effectue par chèque au moment de l'inscription.

L'accueil de loisirs 11-17 ans

Objectifs prioritaires recherchés :

- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité ;
- Favoriser les actions visant l'échange et l'ouverture vers l'extérieur ;
- Favoriser la mixité sociale ;
- Créer du lien avec les jeunes et notamment ceux qui ne fréquentent aucune structure.

Description du contenu :

Dans le projet de structure, il y a 2 tranches d'âge identifiées : 11-13 ans et 14-17 ans. Dans les faits, il y a un seul groupe car il y a encore trop peu de jeunes inscrits pour scinder le groupe en deux.

Il y a deux types d'accueil proposés :

- Un accueil libre, les mercredis après-midis où le jeune peut venir et repartir comme il le souhaite sur le temps d'ouverture de la structure. L'objectif est de créer du lien avec les jeunes. L'équipe d'animation profite de ce temps là pour échanger avec les adolescents. Un babyfoot, une table de tennis de table, des jeux de société sont mis à disposition des jeunes.
- Un programme d'activités est présenté à chaque période de vacances scolaires et les samedis. L'équipe d'animation propose des activités sportives et culturelles mais aussi des échanges intergénérationnelles, intercommunales. Des séjours de vacances sont organisés par et pour les jeunes sur les vacances estivales et des mini-séjours (1 à 3 nuits) sur les petites vacances. L'accueil de loisirs développe aussi des chantiers éducatifs permettant aux jeunes de financer tout ou partie d'une sortie ou d'un séjour.

Pendant les vacances, l'accueil de loisirs est ouvert sur la pause méridienne pour faciliter l'accès des jeunes habitants les hameaux en hauteur ou éloignés du local (car la commune est très étendue) et créer un moment d'échange et de partage privilégié. Par contre, le repas doit être tiré du sac et un micro ondes est mis à disposition.

La commune a investi dans un minibus pour effectuer un ramassage des jeunes dans les hameaux excentrés afin de faciliter l'accès au service.

Effectifs et encadrement :

Sur l'année 2014-2015, il y a une vingtaine de jeunes d'inscrits, encadré par un animateur et un directeur.

Horaires et lieu :

L'accueil de loisirs est basé dans l'ancienne école de Gravin, mais le service dispose aussi d'un local dans le quartier du Clos de l'île et du Val d'Arve.

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Les mercredis, en période scolaire, de 14h à 18h (17h30, en période d'inscription)
- Les samedis, à la journée ou de 14h à 18h
- Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 10h à 18h (fermeture annuelle les 3 premières semaines d'août)

Les modalités d'inscription

L'accès au service est gratuit, seuls les sorties et séjours sont payantes.

Les tarifs sont définis en fonction du quotient familial et les inscriptions ont lieu 10 à 15 jours avant chaque période de vacances scolaires.

Concernant l'accès au service, il est possible qu'avec le renouvellement du CEJ au 1^{er} janvier 2016, nous demandions une participation même modeste auprès des familles afin d'inclure l'ensemble des activités dans le calcul de la Prestation de Service ordinaire.

Aperté sur l'accompagnement scolaire pour les collégiens

Un accompagnement à la scolarité est proposé aux collégiens, tous les jeudis, en période scolaire, de 18h à 19h, dans le local situé au Val d'Arve. Une information est transmise par le biais de l'accueil de loisirs adolescents et les collèges. Il n'y a pas d'inscription préalable et le service est gratuit.

Ce service demande à être étudié pour avoir davantage de sens et de cohérence ; c'est la raison pour laquelle il n'est pas encore inscrit au CLAS 2015/2016.

5^{ème} partie :

MISE EN ŒUVRE DU PEDT
SUR LA COMMUNE

AXE DE DEVELOPPEMENT – OBJECTIFS – PLAN D’ACTIONS

Cette 5^{ème} partie peut être considérée comme le cœur du PEDT en définissant la ligne de conduite à suivre pour répondre au mieux au besoin de l'enfant et aussi des familles. Elle a été définie suite aux échanges établis lors de la concertation au sein du comité de pilotage, en septembre et octobre 2015. Par ailleurs, le comité a mis en avant un axe de développement sélectionné comme étant prioritaire par les familles, via le questionnaire diffusé en juin 2015.

Le choix de la commune n'a pas été de mettre en avant uniquement l'amélioration du fonctionnement des services mais elle a souhaité traduire son plan d'actions à travers des objectifs transversaux que chaque responsable, dans sa structure, doit s'efforcer de mettre en œuvre. Ce choix s'explique par la volonté de la commune d'apporter une cohérence et une interaction et de mutualisation des services vers des objectifs communs. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des objectifs doivent s'appliquer sur les publics 3- 17 ans.

Les réunions du comité donnent une certaine légitimité aux axes de développement choisis car elles ont été concertées en présence de différents acteurs locaux : Inspection Education Nationale, élus, techniciens, directrice d'établissement scolaire, parents d'élèves, et représentant du milieu associatif. La démarche a également été suivie et appuyée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le plan d'action est présenté à partir d'axe de développement, décliné en objectifs, eux- mêmes déclinés en action.

➤ **Axe de développement : échange et communication avec les familles**

Objectif : informer les familles

Plan d'actions suggérées :

- Mise en place d'un trombinoscope à l'accueil de chaque école et sur le site Internet de la commune pour présenter les agents et leur rôle au sein du service ;
- Mise en place d'un panneau d'affichage dédié spécifiquement aux activités périscolaires dans chaque école;
- Création d'une plaquette de présentation des services précisant les modalités pratiques d'inscription, le contenu, l'objectif recherché de chaque temps d'accueil et la présentation de l'équipe pédagogique. Intégrer une Foire Aux Questions (FAQ) ;
- Participer à la réunion de rentrée dans chaque école ;
- Intégrer le référent périscolaire de chaque école dans les conseils d'école

Objectif : impliquer les familles

Plan d'actions suggérées :

- Mise en place de moments de convivialité avec les parents, déclinés dans chaque service ;
- Proposition aux parents de manger à la restauration scolaire ;
- Mise en place d'un événement annuel dédié aux familles.

Objectif : simplifier les démarches administratives

Plan d'actions suggérées :

- Mise en place de modalité d'inscription commune sur un lieu et une date par école ;
- Mise en place d'un accueil des familles concernant les démarches administratives ;
- A court terme, mise en ligne des documents d'inscription téléchargeables sur le site internet de la commune ou de l'école permettant ainsi aux familles de pouvoir redonner les documents par messagerie électronique, sauf lors du 1^{er} contact afin de garantir un lien avec les parents. A moyen terme, il s'agit de donner la possibilité aux familles de remplir le formulaire et de s'inscrire par Internet, sauf lors de la 1^{ère} rencontre.

➤ **Axe de développement : vivre ensemble, citoyenneté et respect**

1. Objectif général: donner envie aux enfants et aux jeunes d'échanger, de s'ouvrir vers l'extérieur

Objectif spécifique : être dans l'acceptation de l'autre quel que soit son origine, son âge, son handicap

Plan d'actions suggérées :

- Mise en place de rencontres intergénérationnelles (par le biais du culinaire, par exemple, afin de transmettre aux générations futures les recettes des plats locaux). Dans ce cadre, nous souhaitons également mettre en place une « activité pêche »;
- Mise en place de rencontres et de projets intercommunaux (exemple : raid aventure) ;
- Mise en place d'échange de jeunes ou d'une correspondance, en s'appuyant sur le jumelage ou la colonie de Gonfreville, située sur notre commune.

- Mise en place d'une animation sur les discriminations pendant la semaine dédiée à ce sujet et organisé par le collège Geneviève Antonioz De Gaulle (public adolescents) ;
- Mise en place d'ateliers d'expression et de jeux de rôle pour aborder les notions de respect et de tolérance ;
- Participation des enfants et adolescents au Devoir de Mémoire.

Objectif : former l'enfant, l'adolescent à être le futur citoyen de demain...

Objectif spécifique : en sensibilisant les jeunes au Travail et en leur donnant le goût de l'effort

Plan d'actions envisagées :

- Mise en place de chantiers éducatifs (public adolescents) en partenariat avec la collectivité. En contrepartie, les jeunes perçoivent une réduction sur une activité ou un séjour de vacances organisé par le Service ;
- Mise en place d'activités sportives et culturelles pour donner le goût de l'effort et apprendre le dépassement de soi ;

Objectif spécifique : sensibiliser les enfants et les jeunes au bénévolat

Plan d'actions envisagées :

- Participation des jeunes (voir des enfants) aux différentes manifestations de la commune pour continuer à faire vivre le milieu associatif (marché de Noël, fête patronale, la fête de la musique, le vide-grenier, les foulées maglanchardees);
- Incitation à la création de Junior Association (public adolescents)

Objectif : aider l'enfant et l'adolescent à se construire en favorisant l'autonomie (responsabilisation)

- Mise en place de séjours de vacances organisés par les jeunes à travers un objectif défini et un budget à respecter (public adolescent);
- Donner la parole aux enfants pour des suggestions d'activités avec vote pour sensibiliser à la démocratie (public enfant);
- Mise en place d'un tutorat, dans les écoles élémentaires.

➤ **Axe de développement secondaire débattu lors de la réunion du comité le 1^{er} octobre 2015 : faciliter l'accès des enfants et des jeunes ayant des problèmes de comportement**

Sur ce sujet, nous avons évoqué des pistes de réflexion et de travail :

- Recrutement de services civiques pour soutenir l'équipe pédagogique
- Mise en place d'une formation sur la gestion de conflits ou la relation adulte/enfant pour l'ensemble de l'équipe d'animation.

ANNEXES